

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées](#)[CNAM FG 15 \(18\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à Édouard Larue, 19 février 1877](#)

Jean-Baptiste André Godin à Édouard Larue, 19 février 1877

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamillistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[19 février 1877](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Larue, Édouard \(1828-1902\)](#)

Lieu de destinationVervins (Aisne)

Scripteur / Scriptrice[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

RésuméSur la séparation des époux Godin-Lemaire et la liquidation de la communauté de biens. Godin informe Larue que Tisserant ne pourra se rendre à Vervins le jeudi suivant et que lui ne pourra réunir d'ici-là les documents sur les opérations des notaires. Sur le travail fait par Bernier pour Esther Lemaire. Il signale à Larue qu'il a écrit le 10 février dernier au président du tribunal de commerce de Vervins pour lui demander de délivrer son jugement dans l'affaire de la Compagnie du chemin de fer de Saint-Quentin à Guise.

NotesLa lettre de Godin au président du tribunal de commerce de Vervins du 10 février 1877 est copiée sur les folios 211r et 212v du registre FG 15 (18).

Mots-clés

[Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Bernier \[monsieur\]](#)
- [Compagnie du chemin de fer de Saint-Quentin à Guise](#)
- [Lemaire, Sophie Esther \(1819-1881\)](#)
- [Président du tribunal de commerce de Vervins](#)
- [Tisserant, Alexandre \(1822-1896\)](#)

Événements cités [Séparation des époux Godin et Lemaire \(1863-1877\)](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (18)

Collation1 p. (226v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/11/2023 Dernière modification le 31/01/2024

Geneve le 19 février 1847.

Monsieur Laros,

M. Visserant est absent et ne pourra
se trouver qu'ici à Berne.

Quant à moi, je suis dans l'impossibilité
de réunir d'ici les documents nécessaires pour
faire voir dans quelle situation se trouvent les
opérations des notaires, depuis le commencement
de l'affaire jusqu'à ce jour.

Dans tous les cas, le travail que M^{le} Godin
a fait faire par M. Bernier seul, comme elle l'a
voulu et entendu, doit au pis aller, être considéré
comme un travail à liquidation incombant aux deux
parties et non pas à moi seul.

Je crois bon de vous dire que le 10 de ce mois, j'ai
écrit à M. le Président du Tribunal de Commerce pour lui
demander jugement dans l'affaire du chemin de fer de Genève,
lui exprimant le préjudice considérable que me
causent ces retards.

Je crois que la C^{ie} de St-Quentin demandera encore
une nouvelle remise, quant à moi, je la repousse.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de
mon entière considération.

Godin